



OFFICIER CHANTIER

(Chasuble jaune à damiers rouge et blanc marquée OFFICIER CHANTIER)

⇔ *COS, Gradé ramassage*

◉ L'officier Chantier est :

Désigné par le COS (en règle générale, cette fonction est assurée par le 1^{er} COS).

◉ Position géographique

Sur le chantier.

◉ Missions

- 1- Assure la lutte contre le sinistre initial et/ou les effets secondaires de celui-ci,
- 2- Organise le secourisme de l'avant,
- 3- Complète la reconnaissance dans la zone du sinistre,
- 4- Détermine la sectorisation nécessaire et le balisage des chantiers,
- 5- Désigne un gradé ramassage et lui affecte des équipes de relèvement,
- 6- Fait transmettre au PMA les demandes de médicalisation de l'avant,
- 7- Prend en compte et fait assurer la sécurité des équipes médicales engagées à l'avant,
- 8- Reste en liaison avec le PC de site ou le PC de chantier,

◉ Moyens

Autorité sur l'ensemble des personnels et des moyens de secours non médicaux affectés au chantier.

Il formule toutes les demandes de moyens complémentaires au PC de site ou de chantier.